GERANT

SH CONSEIL Immobilier et Patrimoine 48 rue Geneviève Perrier 45160 OLIVET

QUITTANCE DE LOYER

Editée le : 03 oct. 2014

Monsieur N'Fansoumane BANGOURA Mademoiselle Sarah COMPERE 71 Route Nationale Appt n° B4 45140 ORMES

Période

Biens loués

Octobre 2014

appartement 71 Route Nationale ORMES

Monsieur N'Fansoumane BANGOURA

Suite à votre réglement nous vous transmettons votre quittance

Désignation	Montant (€)
Loyer	470,00
Provisions pour charges	50,00
TOTAL	520,00

Clause de réserve : la présente quittance annule tout reçu remis à titre d'acompte sur les sommes indiquées ci dessus. Elle concerne sauf stipulation particulière, que la période visée en référence et ne présume pas du paiement des quittances antérieures. En cas de congès, d'occupation irrégulière, de révision en cours, les versements quittancés le sont à titre provisionnel et en compte. La délivrance d'une quittance ne comporte jamais renonciation aux droits et actions du bailleur.